



Inscriptions au RPI Rentrée Scolaire 2024/2025

Vous avez jusqu'au 13 juillet 2024 pour réaliser l'inscription de votre (vos) enfant (s) aux services du RPI de Clermont le Fort et Aureville sur le site "démarches simplifiées".

Vous trouverez ci-dessous le lien pour y accéder ou sur le site de la Mairie. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème ou de difficulté.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/commune-de-clermont-le-fort-inscription-ecole>

Dans le cas où vous souhaitez le faire sur papier, veuillez trouver en cliquant [ICI](#) un exemplaire du livret d'inscription qui devra être déposé en mairie avant le 13 juillet 2024.

Pour les nouveaux élèves, vous devez remplir la ou les fiches d'inscription concernant votre ou vos enfants (1 fiche par enfant); l'inscription administrative, à la cantine, à la garderie et à la navette.

Puis, **munis de l'attestation d'inscription** qui vous sera délivrée par mail à la fin de la procédure, prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école que fréquentera votre enfant, pour procéder à l'inscription scolaire. Vous devrez également fournir le livret de famille, le carnet de santé et le cas échéant, le certificat de radiation de votre enfant de l'école fréquentée durant l'année 2023/2024.